
Droit du travail, quels impacts sur la stratégie sociale de votre entreprise ?

Public :

Chef d'entreprise, Directeurs et responsables Ressources Humaines, Responsables des relations sociales, Juriste d'entreprise

Pré requis : Des connaissances de base en droit social et du travail sont recommandées

Modalités et délais d'accès : Formation en présentiel (et possibilité en distanciel) en inter
Nombre de participants : de 6 à 12
Inscription par mail – formations@inovallee.com

Objectifs :

- Aborder et analyser l'ensemble des thèmes marquants de l'actualité sociale de chaque trimestre
- Mesurer la portée des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles
- Prendre conscience de l'impact de cette actualité sur les pratiques de vos entreprises

Programme :

I - Partie législative et réglementaire

II - Partie jurisprudentielle

III - Mesures de la portée législative, réglementaire, jurisprudentielle et analyses sur un Cas social en particulier

- Jour 1 - 18 mars 2025 :

I- Loi de finances 2025, loi de financement de la sécurité sociale pour 2025, les indemnités journalières de l'assurance maladie, le CPF pour les salariés, la contribution patronale aux titres-restaurant, la demande d'autorisation de travail/salarié étranger, la prime sur un plan d'épargne salariale ;

II- Le logement de fonction, Prime et élément de rémunération, CNIL et surveillance des salariés, l'exploitation des données d'un logiciel de gestion d'appels ;

III- Etudes de cas : la directive européenne sur la transparence salariale, le harcèlement moral

- Jour 2 – 19 juin 2025 :

I- Les salariés protégés, le suivi santé des salariés, la carte bleue européenne, la réforme du financement de l'apprentissage ;

II- la période d'essai et l'engagement d'un ancien auto-entrepreneur, l'indemnisation pour licenciement : le Barème Macron,

III- les salariés protégés et les cas de salariés protégés, le contrat de travail et la clause de non-concurrence

Le Programme dépendant de l'évolution législative, réglementaire, et les cas de jurisprudentielle, il est mis à jour 2 à 3 semaines avant chaque session 2025.

- Jour 3 – 11 septembre 2025

I - Partie législative et réglementaire

II - Partie jurisprudentielle

III - Mesures de la portée législative, réglementaire, jurisprudentielle et analyses sur un Cas social en particulier

- Jour 4 – 9 décembre 2025

I - Partie législative et réglementaire

II - Partie jurisprudentielle

III - Mesures de la portée législative, réglementaire, jurisprudentielle et analyses sur un Cas social en particulier

Intervenantes : Karine Pellissier et Laure Maurin, Avocats au Barreau de Grenoble

Modalités d'organisation : Accueil des participants, café, présentation des participants

Méthodes mobilisées :

Méthodes pédagogiques :

Méthodes interrogatives, actives afin que les participants se connaissent mieux entre eux par rapport à leurs pratiques d'entreprise.

Exposé, alternance d'apports théoriques et pratiques (exemples concrets, partage d'expérience)

Moyens pédagogiques : Projection d'un support pédagogique, cas pratiques oraux.

Modalités d'évaluation : L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le biais de mises en situation et étude de cas.

Evaluation de l'action de formation par le biais d'un quizz.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap : Le stagiaire est invité à déclarer sa situation de handicap ou ses besoins spécifiques. Un entretien individuel est mené pour identifier les besoins particuliers de chaque stagiaire, en contactant le référent handicap Stéphanie SERRU : s.serru@inovallee.com.

Modalités pratiques

Dates : mardi 18 mars, jeudi 19 juin, mardi 11 septembre, mardi 9 décembre 2025

Durée : 4 demi-journées de 8h30 à 12h30 soit 16 heures

Et Possibilité de s'inscrire à 1 ou plusieurs ½ journées

Lieu : Inovallee, 29 chemin du Vieux chêne, 38240 MEYLAN

Coût annuel de la formation HT Tarif (4 demi-journées) : 2 340 € HT*

Coût de la demi-journée de formation isolée : 630 € HT*

* Selon votre OPCO, vous pouvez obtenir une prise en charge de tout ou partie du coût de la formation (selon les dispositifs de formation existant). Contacter votre OPCO pour obtenir leur accord préalable de prise en charge ou :

inovallee/ RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS : formations@inovallee.com